

autres et à tous les revenus de la population active. Trois provinces et un territoire ont créé des bureaux analogues.

L'événement qui a le plus contribué à mettre en lumière le caractère de la femme au Canada a été l'élection, en 1967, d'une Commission royale chargée d'enquêter sur le statut de la femme dans le pays. En 1970, la Commission a publié un rapport contenant 167 recommandations d'urgence, les unes en ce qui concerne l'éducation, les autres en ce qui concerne les services municipaux. Le nombre des recommandations relatives à des domaines de compétence fédérale n'est que de 24 seulement.

En 1972, dans une loi sur le Conseil canadien des femmes, on a créé le Conseil canadien des femmes chargé de renseigner le gouvernement sur les besoins et les intérêts des femmes québécoises relatives à la condition féminine. La commission se veut ouverte à toutes les opinions et opinions émises au sein du gouvernement. Le fait est qu'il y a eu des débats dans plusieurs provinces qui prouvent, elles aussi, un degré croissant. C'est ainsi

qu'Ontario a nommé en Ontario un poste de ministre adjoint à la condition féminine, dont Mme. Les Pigeon a été la première titulaire.

Beaucoup d'autres organismes publics, universitaires et privés s'intéressent activement à la question de la femme au Canada. Les jeunes ont été le groupe le plus actif. Il portait le nom de "Jeunes femmes du Canada".

Quelques-uns de ces organismes ont même participé à élaborer le statut de la femme qui vient d'être adopté par le parlement fédéral. Les provinces et les gouvernements fédéraux ont nommé des commissions des droits de l'homme avant tout cela, afin d'être en mesure de promouvoir le statut de la femme des femmes pour elles-mêmes et pour elles-mêmes.